

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**MAIRIE DE KEFFENACH**

---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 11 juin 2020 à 19h00**

**Présents :** MMES FREY A., LEICHT, SPIELMANN  
MM. SCHNEIDER H., ACKER, FRANK, FAUST, RUFFY, FOLTZENLOGEL,  
ZEIDLER Y., FREY S.

**Excusés :** Néant

**Non excusés :** Néant

**Présidente de séance :** Mme FREY Anne, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mr RUCH Daniel.

Le jeudi 11 juin 2020 à 19h00, dans la salle de classe de l'école de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Visite des trois logements communaux.
2. Indemnités de fonctions du maire et des adjoints.
3. Délégations au maire.
4. Délégués aux syndicats intercommunaux.
5. Commissions communales.
6. Cérémonie du 14 juillet 2020.
7. Taxes communales.
8. Agent communal.
9. Achat de l'écharpe tricolore du maire.
10. Fixation du loyer pour les logements communaux.
11. Divers.

## **1 – VISITE DES TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Les élus du conseil municipal ont procédé à la visite des logements communaux, actuellement vacants, afin d'en évaluer l'état général, et de proposer des idées de travaux.

Il s'agit du :

Logement n°01 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école communale, au 2 rue du Berger.

Logement n°02 situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'école communale, au 2 rue du Berger.

Logement n°03, situé au-dessus de la mairie, au 20a rue principale.

## **2 - INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Suite à l'élection du maire et des deux adjoints du 15 mars 2020 ;

**le conseil municipal décide, à main levée**, avec effet du 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints :

**Pour le maire**, le taux maximal à prendre en compte pour les communes de moins de 1 000 habitants est de 25,50 % de l'indice 1027 du barème des traitements et indemnités des fonctionnaires. Le conseil municipal décide, **avec une abstention**, que :

\* le maire, Anne FREY, percevra à partir du 26 mai 2020 une indemnité brute mensuelle au taux de 25,50 % de l'indice brut 1027.

**Pour les adjoints**, le taux maximal à prendre en compte pour les communes de moins de 1 000 habitants est de 9,90 % de l'indice 1027 du barème des traitements et indemnités des fonctionnaires. Le conseil municipal décide, **avec une abstention**, que :

\* les adjoints, Hervé SCHNEIDER et Jean-Claude ACKER, percevront chacun à partir du 26 mai 2020 une indemnité brute mensuelle au taux de 9,90 % de l'indice brut 1027 du barème des traitements et indemnités des fonctionnaires.

Le montant de l'enveloppe globale allouée correspond au maximum autorisé soit :

991,80 € (maire) + 385,05 € x 2 (adjoints) = 1761,90 € brut/mois.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux élus :

NOM Prénom	Fonction	% de l'indice brut 1027	Indemnité brute par mois au 26/05/2020	Indemnité nette/mois
Anne FREY	Maire	25,50 %	991,80 €	857,91 €
Hervé SCHNEIDER	1er adjoint	9,90 %	385,05 €	333,07 €
Jean-Claude ACKER	2 <sup>ème</sup> adjoint	9,90 %	385,05 €	333,07 €

### **3 - DELEGATIONS AU MAIRE**

Madame le maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le **conseil municipal décide, à main levée et à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
11. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
12. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
13. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

#### **4 - DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Après s'être concerté, le conseil municipal désigne les délégués et leurs suppléants représentant la commune au sein des syndicats intercommunaux dont la commune est membre.

Ont été nommés et ont accepté :

- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de Sultz-s-Forêts et environs** :
  - les titulaires : FREY Anne – SCHNEIDER Hervé
  - les suppléants : ACKER Jean-Claude – FRANK Jean-Louis
  
- **SICTEU (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées) de la région de Sultz** :
  - les titulaires : SCHNEIDER Hervé – LEICHT Lucie
  - les suppléants : SPIELMANN Elisabeth – RUFFY Adrien
  
- **SYCOFOSE (Syndicat des Communes Forestières de Sultz-s-Forêts et environs)** :
  - le titulaire : ZEIDLER Yves
  - le suppléant : FAUST Matthias
  
- **SYNDICAT MIXTE de la Région de SOULTZ SOUS FORETS (collège)** :
  - les titulaires : FREY Sylvain – SCHNEIDER Hervé
  - les suppléants : FOLTZENLOGEL David – LEICHT Lucie
  
- **SYNDICAT intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine des 7 fontaines** :
  - les titulaires : FREY Anne – FRANK Jean-Louis
  - les suppléants : FREY Sylvain – RUFFY Adrien
  
- **SYCOPARC (Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)** :
  - les titulaires : RUFFY Adrien et ZEIDLER Yves
  - pas de suppléant.
  
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET** :
  - Sont désignés d'office par ordre du tableau d'élection municipale :
  - le titulaire : Anne FREY, maire
  - le suppléant : Hervé SCHNEIDER, 1er adjoint

## **5 - COMMISSIONS COMMUNALES**

Après s'être concerté, le conseil municipal désigne les membres des commissions communales qui ont accepté :

### **Commission communale des finances :**

présidente : - Anne FREY, maire

- membres : - Hervé SCHNEIDER, 1er adjoint  
- Jean-Claude ACKER, 2<sup>ème</sup> adjoint  
- David FOLTZENLOGEL  
- Jean-Louis FRANK  
- Elisabeth SPIELMANN

### **Commission communale d'appel d'offres et d'ouverture des plis :**

présidente : - Anne FREY, maire

- titulaires : - Hervé SCHNEIDER, 1er adjoint  
- Jean-Claude ACKER, 2<sup>ème</sup> adjoint  
- Lucie LEICHT

### **Commission communale des fêtes et cérémonies :**

- Anne FREY
- Elisabeth SPIELMANN
- Matthias FAUST
- Sylvain FREY
- Adrien RUFFY

### **Commission communale des impôts directs :**

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur propriétés bâties :

- Titulaires : Jean-Louis FRANK – David FOLTZENLOGEL
- Suppléants : Alfred URLACHER – Lucie LEICHT

**Contribuables soumis à la taxe foncière sur propriétés non bâties :**

- Titulaires : Matthias FAUST – Adrien RUFFY
- Suppléants : Aloyse PETER – Alfred ZACHER

### **Contribuables soumis à la taxe d'habitation :**

- Titulaires : Jean-Claude ACKER – Stéphane LETT – Claude WAGNER – Elisabeth SPIELMANN
- Suppléants : Yves ZEIDLER – Norbert SPIELMANN – Corinne RUFFY – Robert PETER

### **Contribuables soumis à la contribution foncière des entreprises :**

- Titulaires : Rémy FREY – Matthias MOEBIUS
- Suppléants : Sonia ESCHENMANN – Marc HIMBER

### **Contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune :**

- Titulaires : Antoine ACKER – Christian BILLMANN
- Suppléants : Georges WERLY – Georges WEBER

## **6 – CEREMONIE DU 14 JUILLET 2020**

Après s'être concerté, le conseil municipal décide d'attendre les orientations qui seront données dans le cadre du déconfinement lié à la Covid-19, lors de l'allocution télévisée du président de la république, le dimanche 14 juin 2020 en soirée.

## **7 – TAXES COMMUNALES**

Madame le maire soumet au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide de ne pas augmenter les taxes directes locales** et de maintenir pour 2020 les taux suivants : taxe d'habitation 18,00 % (pour mémoire), taxe foncière bâti 12,46 %, et taxe foncière non bâti 68,39 %. (la cotisation foncière des entreprises étant désormais perçue par la communauté de communes). Le produit fiscal attendu en 2020 est de 22 360,00 €.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8 – AGENT COMMUNAL :**

Madame le maire soumet au conseil municipal la situation administrative de Mme WEISS Michèle, adjoint technique territorial de la commune.

L'intéressée a été placée en congé de grave maladie jusqu'au 07 février 2019, date de fin de ses droits statutaires.

Par lettre du 25 mai 2020, Mme WEISS fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## **9 – ACHAT D’ECHARPE TRICOLORE :**

Madame le Maire informe qu’il est de coutume de remettre l’écharpe tricolore au maire sortant.

Le conseil municipal approuve à **l’unanimité** l’achat d’une nouvelle écharpe tricolore pour Madame le Maire.

## **10 – FIXATION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Madame le maire propose au conseil municipal une actualisation des loyers des trois logements communaux, actuellement vacants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à **l’unanimité** le loyer des logements comme suit :

- Logement n°01 situé au 1<sup>er</sup> étage de l’école communale, au 2 rue du Berger : **450€/mois.**
- Logement n°02 situé au 2<sup>ème</sup> étage de l’école communale, au 2 rue du Berger : **435€/mois.**
- Logement n°03, situé au-dessus de la mairie, au 20a rue principale : **420€/mois.**

## **11 – DIVERS :**

- Reprise des activités scolaires dans le cadre du déconfinement :  
Les 3 écoles du RPI Retschwiller - Memmelshoffen - Keffenach vont rouvrir lundi 15 Juin, mais uniquement le matin.

Des devis vont être réalisés pour le renouvellement du serveur et du poste informatique.

- Travaux à effectuer dans le logement n°01 (au-dessus de l’école) :  
Il est envisagé d’installer une cabine de douche, et d’opacifier la vitre de la salle de bain à l’aide d’un film auto-collant. Certains sols sont également à changer, avant de remettre le logement en location.
- Travaux à effectuer dans le logement n°03 (au-dessus de la mairie) :  
Le liège est à remplacer dans la salle de bains. Il faut prévoir des travaux de rebouchage des trous et de peinture, ainsi que la réparation du sol autour d’un radiateur. Des devis vont être réalisés pour les travaux.
- Problème d’accès du camion d’ordures ménagères :  
L’arbre qui gênait la progression du camion d’ordures ménagères, dans la rue des Vignes, a été élagué à la demande de Mme le maire.
- Dératisation :  
Suite au signalement de rats par certains riverains, une campagne de dératisation a été opérée par le SICTEU sur l’ensemble du réseau d’assainissement.

- Matériel fibre stocké au niveau du cimetière :  
L'entreprise concernée s'est engagée à tout évacuer durant la semaine 26.
- Coffret électrique dégradé dans la rue principale :  
Les dégradations du coffret ont été signalées à SOGETREL.
- Permanences à la mairie :  
Une permanence des élus aura lieu chaque lundi de 18h à 20h. Il n'y aura donc plus de permanence du secrétariat ce jour-là. Les autres horaires d'accueil sont maintenus (dès la réouverture au public après installation d'un plexi avec parlophone à l'accueil) :

Le mardi de 09h à 11h

Le jeudi de 17h à 19h

Séance levée à 22h07.

Fait à Keffenach, le 15 juin 2020

Le Maire,  
Anne FREY

